

COMMUNE D'AUBORANGES

SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LE THEME

MODERATION DE TRAFIC SUR LES ROUTES COMMUNALES

**Jeudi 23 avril 2015 à 20h00
à la salle communale de l'abri de protection civile**

37 participants

NOTES DE SEANCE

M. Christophe Jaccoud ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il est satisfait de constater que la population est bien représentée et se réjouit de l'intérêt porté à ce projet.

PREAMBULE

M. Jaccoud relève qu'il s'agit d'une séance d'information qui ne fera pas l'objet d'un procès-verbal, seules des notes de séance seront rédigées et celles-ci serviront d'outils de travail au Conseil communal lorsqu'il s'agira de concrétiser le projet. Aucun objet en relation avec la séance ne sera voté et pour faciliter la rédaction des notes, la séance sera enregistrée.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

1. Présentation du projet par M. Philippe Pittet, conseiller communal responsable des routes
2. Présentation de l'aspect financier du projet par M. Philippe Besson, conseiller communal responsable des finances
3. Discussion - Décision

1. PRESENTATION DU PROJET

M. le syndic passe sans transition la parole à **M. Philippe Pittet** pour un résumé du concept réalisé par le bureau lausannois Transitec SA dans le cadre de l'étude de modération de trafic sur les routes communales. Pour une vue d'ensemble optimale, le projet est présenté sur beamer ainsi que sur un plan imprimé que les citoyens pourront consulter en fin de séance.

Les buts de l'étude réalisée par Transitec SA sont les suivants :

- évaluer les dysfonctionnements actuels (vitesse, accidentologie, insécurité)
- définir les contraintes et les objectifs à prendre (trafic agricole, poids-lourds)
- élaborer un concept général de modération des circulations
- déterminer les solutions les plus appropriées

Route du Menhir

Constatations :

- vitesse excessive relevée par les comptages routiers aux deux entrées dans le village et dans le secteur du local des pompiers
- vitesse raisonnable dans la partie médiane de la route
- non-respect généralisé des priorités de droite

Mesures proposées dans l'étude

- marquage des priorités de droite
 - portes d'entrée avec seuil, totem et marquage au sol (Nord et Sud)
 - installation de plusieurs coussins berlinois
 - rétrécissements latéraux de la chaussée
 - bande piétonne franchissable, caniveau pavé , revêtements différenciés et contrastés (couleur et texture), stabilisation des accotements
- ➔ coût des mesures proposées : Fr. 240'000.00 (hors taxes et sans goudronnage de la route)

Route du Moulin

Constatations :

- vitesse excessive relevée par les comptages routiers aux deux entrées dans le village
- vitesse raisonnable dans la partie médiane de la route
- non-respect généralisé des priorités de droite

Mesures proposées dans l'étude

- marquage des priorités de droite
 - portes d'entrée avec seuil, totem et marquage au sol (Nord et Sud)
 - installation de plusieurs coussins berlinois
 - rétrécissements latéraux de la chaussée
 - bande piétonne franchissable, caniveau pavé , revêtements différenciés et contrastés (couleur et texture), stabilisation des accotements
- ➔ coût des mesures proposées : Fr. 340'000.00 (hors taxes et sans goudronnage de la route)

Impasse des Ecoliers-centre village-ancienne douane

Constatations :

- vitesse excessive dans le secteur de l'école
- insécurité dans la prise charge des enfants par le bus scolaire, visibilité réduite
- manœuvre du bus scolaire incommode pour le chauffeur et dangereuse pour les enfants
- zone centre-village inexistante

Mesures proposées dans l'étude

- sécurisation de l'espace réservé à la prise en charge des enfants, secteur abri bus
- modification du tracé de la route, contournement du bâtiment de l'ancienne douane par la route du Moulin
- marquage des priorités de droite

Comptages routiers en mars 2012

→ en moyenne, 20% des conducteurs dépassent la limitation légale de vitesse 50 km/h
→ près de 70% des conducteurs circulent à une vitesse comprise entre 30 et 50 km/h
→ moins de 10% des conducteurs circulent à moins de 30 km/h

Charges de trafic journalières

→ les routes du Moulin et du Menhir sont peu fréquentées (resp. 370 et 170 véh./j)
→ le trafic est essentiellement de type pendulaire (07h00-08h00) et (17h00-18h00)
→ près de 80% du trafic observé correspond à du trafic de transit

PREAVIS DE SYNTHÈSE DU CANTON

Dans son préavis de synthèse favorable du 19 décembre 2013, le Service cantonal des ponts et chaussées relève que l'étude fait ressortir un problème évident de manque d'aménagement pour les modes doux et une structuration de l'espace public trop éparse ne favorisant pas les automobilistes à la prudence.

Au regard des différents chiffres résultant des comptages routiers mentionnés plus haut, et compte tenu de l'étroitesse des routes, le risque de croisement entre véhicules est très faible, l'instauration d'une zone 30 km/h n'est donc pas recommandée car elle nécessiterait des aménagements conséquents. Une future légalisation de zone 30 pourrait toujours intervenir le jour où les constructions seront moins éparsees sur l'ensemble de la commune.

**ESTIMATION DU COUT TOTAL DES TRAVAUX
Y COMPRIS LE GOUDRONNAGE DES ROUTES
ET DE LA PLACE DE L'ECOLE
CHF 1'000'000.00**

2. PRESENTATION DE L'ASPECT FINANCIER DU PROJET

M. le syndic donne la parole à **M. Philippe Besson** pour la présentation financière du projet et la manière de le financer.

Hypothèse de calcul :

Investissement projeté CHF 1'000'000

Taux minimum d'amortissement selon RLC0

- Renouvellement ou renforcement couche d'usure 7%
- Aménagement routier sommaire 10%
- Taux retenu 8% sur 12,5 années = CHF 80'000.00 par année

Coût à charge du chapitre des routes

- Amortissement CHF 80'000.00
- Intérêts sur l'emprunt de CHF 433'000.00 x 3% = CHF 12'990.00
- ➔ Total arrondi CHF 100'000.00 à charge du chapitre des routes

Financement :

Liquidités actuelles CHF 0.

- Refinancement de l'avance eau CHF 567'000.00
- Emprunt pour les routes CHF 433'000.00
- ➔ Total emprunts à contracter CHF 1'000'000.00
- Taux d'emprunt actuel auprès de l'UBS 3%
- Capacité total d'investissement au 31.12.2013 CHF 1'906'529.00 selon calcul du Scom

Incidence sur le rôle d'impôt des personnes physiques :

- Augmentation du taux d'impôt de 20% pour financer ce projet

Incidence sur le coût de la taxe de base de l'eau potable :

• Augmentation de la taxe de base de 27% soit CHF 0.08 par m² pour couvrir le refinancement des investissements consentis depuis 2010 (étape 1 et 2). En effet, en cas de concrétisation du projet, il y aura lieu de réattribuer au chapitre des routes le montant de CHF 567'000.00 prélevé dans la fortune de la Commune à titre provisoire pour financer l'extension du réseau d'eau.

Considérations générales :

- Les investissements communaux votés et non réalisés se montent à CHF 275'000.00 au 31.12.2014, ils devront être financés à brève échéance.
- Les charges liées (associations de communes, canton) sont en progression notamment celles consécutives au financement des homes et du Cycle d'orientation.
- Etant donné sa solidité financière, notre Commune est péjorée par la clé glânoise et le calcul des péréquations.
- L'étape 3 de la consolidation du réseau d'eau potable sur le bas du village CHF 95'000.00 va influencer le calcul de la taxe de base (+CHF 0.06 par m²).
- La perte cumulée sur le fonctionnement de l'eau potable devra être assainie.
- Le redimensionnement de la VOG induira des coûts supplémentaires pour la taxe d'exploitation des eaux usées.

CONCLUSION ET POSITION DU CONSEIL COMMUNAL

La présentation détaillée de **M. Philippe Besson** démontre que le projet tel qu'il ressort de l'étude du bureau Transitec assorti du regoudronnage des routes est un investissement global trop conséquent pour notre Commune car celui-ci pourrait mettre en péril la pérennité des finances communales mais surtout nous contraindre à renoncer à tout autre nouvel investissement.

Afin d'éviter de nous retrouver dans une situation délicate et oppressante, le Conseil communal propose de concrétiser ce projet mais en le simplifiant de manière à offrir une solution pragmatique réalisable par étape, année après année en fonction des résultats des comptes annuels. Ceci permettra à notre commune de conserver l'attractivité fiscale qui est la sienne aujourd'hui. C'est en ces mots que **M. Christophe Jaccoud** conclut la présentation du projet de modération de trafic sur les routes communales.

MESURES DECIDEES

- Comptages routiers
- Marquage au sol de toutes les priorités de droite
- A chaque entrée de village (4x) : installation d'une porte d'entrée avec totem et d'un coussin berlinois, installation de coussins berlinois aux endroits stratégiques (vitesse élevée, présence d'enfants, etc...). Un coussin berlinois est un seuil vertical ne s'étendant pas sur toute la largeur de la chaussée et dont l'effet de surélévation est subi uniquement par les voitures.
- Installation de signalisation lumineuse indiquant la vitesse des véhicules (☺☹☺)
- Les travaux seront exécutés dans les meilleurs délais et sur les routes en l'état actuel du revêtement car par mesure d'économie, une réfection du revêtement des routes n'est pas souhaitée dans l'immédiat par la grande majorité des citoyens présents à la séance d'information.
- Discussion serrée avec le Canton en vue de l'obtention d'un déplacement du panneau de 50km/h voire 60 ou 70 km/h, zones Beda et Balocchi.
- Réfection du revêtement Place de l'école et Impasse des Ecoliers.
- Déviation du tracé de la route, contournement du bâtiment de l'ancienne douane par la route du Moulin en apportant une attention particulière à l'encombrement des véhicules agricoles, aménagement d'une zone piétonne.

Séance levée à 21h50.

La secrétaire

Le syndic